



## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

**Présents** : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Philippe BEILLEVAIRE, Philippe CLAVIER, Mmes Marie FANIC, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mr Olivier ORDUREAU, Mme Kristel JOURDREN et Mme Emmanuelle MARILLAUD

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Cécile GEORGETTE a donné pouvoir à Marie FANIC, Mme Hélène GLEZ a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Julie RIGOLLET a donné pouvoir à Mme Roselyne FORTUN.

**Absents excusés** : Mr Bruno LAMBERT, Mr Jérémie PRINCE

**Absents** : Mme Coralie GIRAUDINEAU et Mr Tony FARIA-FERNANDES

**Secrétaire de séance** : Mr Didier RICHARD

#### **ORDRE DU JOUR** :

##### Procès-verbal du 9 décembre 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un rectificatif relatif à l'avenant Eiffage. La note de synthèse et la présentation de l'avenant indiquait que ce dernier s'élevait à 129 634,20 € TTC, lors du conseil municipal il a été indiqué qu'il était en réalité de 123 972,76 € (soit 103 310,63 € HT). Cette information faite en conseil s'avère erronée, en effet une confusion s'est produite entre le montant de l'avenant de l'entreprise EIFFAGE et l'avenant du maître d'œuvre. Le montant de l'avenant pour les travaux de réseaux eaux pluviales est bien du montant qui avait été transmis soit 129 634,20 € TTC.

Madame Laëtitia PELTIER rectifie son intervention relative à la fin prévisible des travaux. La fin des travaux est prévue en septembre 2022 et non pas en septembre 2023.

Madame Laëtitia PELTIER s'étonne que suivant les sujets les noms des personnes d'étant abstenues soient mentionnés ou non. Quelle en est la raison ?

Les noms n'ont pas toujours été notés lors de la prise de note.

Un débat s'engage sur le choix de la municipalité d'indiquer ou non le nom des abstentionnistes ou des contres dans le procès-verbal.

Après discussion, le conseil municipal s'accorde pour dire que les noms seront indiqués.

Ainsi ils seront mentionnés dans le PV du 9 décembre, sous réserve que l'on puisse les retrouver.

Madame Emmanuelle MARILLAUD demande si le procès-verbal doit retranscrire les débats dans leur exhaustivité ?

Mesdames Laëtitia PELTIER et Roselyne FORTUN rappellent que cette question a déjà été soulevée. Une retranscription exhaustive supposerait un enregistrement, cela n'est pas possible si tel n'est pas le cas. Ainsi sont retranscrites les interventions les plus essentielles.

Madame Roselyne FORTUN ajoute que si un élu constate un oubli important il peut toujours être intégré lors du conseil municipal suivant.

Le procès-verbal du 9 décembre 2021 est approuvé.

#### **FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

##### **1. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget assainissement 2021.

## **2. TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG – AVENANT N°3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux de délestage du réseau eaux pluviales de la rue de la Colombe. Ces travaux induisent un coût supplémentaire de la maîtrise d'œuvre à hauteur de 2 000 €.

Le montant total de la maîtrise d'œuvre s'élèvera à :

Montant du marché initial	37 300,00 € HT
Avenant 1	9 600,00 € HT
Avenant 2	54 410,63 € HT
Avenant n°3	2 000,00 € HT
Forfait définitif de rémunération	103 310,63 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant y afférent.

## **3. INDEMNISATION D'UNE PRESTATION**

Monsieur Philippe BEILLAVAIRES sort de la salle.

Suite à la décision d'annulation des vœux à la population, la collectivité a fait réaliser des vidéos des membres du bureau municipal, par un étudiant en cinéma, Monsieur Fabien BEILLEVAIRE.

Madame Roselyne FORTUN indique qu'il a passé du temps à la réalisation de ces vidéos, il s'est déplacé trois fois en mairie, il a réalisé le montage, utilisé son propre matériel.

Le bureau municipal a proposé de lui verser une indemnité, si la collectivité avait dû faire intervenir un professionnel, le coût en aurait sans doute été plus élevé.

La commission finances-rh lors de sa séance du 6 janvier a proposé une indemnité à hauteur de 400 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'indemniser le réalisateur de ces vidéos à hauteur de 400 €.

## **4. PROPOSITION D'ADHESION A ECOPOLE – CPIE DU PAYS DE NANTES**

Monsieur Michaël DERANGEON expose que dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, une exposition « Lettre à l'humide », prêté par Ecopôle, est organisé du 16 au 27 février 2022.

Il est proposé d'adhérer à Ecopôle afin de bénéficier gratuitement de ce prêt.

Monsieur Olivier ORDUREAU demande si cette adhésion permettra de bénéficier d'autres expositions.

Oui, c'est le cas.

Madame Kristel JOURDREN : la commune de Saint Mars de Coutais dépend du périmètre d'action du CPIE Logne et Grand Lieu, a-t-il été contacté ?

Monsieur Michaël DERANGEON : oui le CPIE Logne et Grand Lieu va intervenir pour des animations.

Monsieur Didier RICHARD ajoute que ces animations sont organisées par la maison du Lac et concernent l'ensemble des communes situées autour du Lac.

Monsieur Michaël DERANGEON énumère les différentes animations et remercie Adeline, responsable de la bibliothèque pour son implication.

Monsieur le Maire ajoute que les zones humides sont un sujet très important, nous sommes dans une zone où les masses d'eau sont très dégradées, les zones humides jouent un rôle de filtre, de tampon en cas de crues.

Madame Kristel JOURDREN ajoute que les communes adhérentes aux CPIE reçoivent des informations sur toutes les activités organisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à Ecopôle afin de bénéficier du prêt de cette exposition. L'adhésion s'élève à 100 €.

## 5. AVENANT N°1 A LA CONVENTION SERVICE COMMUN ADS

La commune a signé une convention avec la communauté de communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) en 2018, organisant la mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'occuper le sol pour le compte des communes.

La CCSRA propose aujourd'hui la signature d'un avenant n°1 à la convention ADS portant modification de l'article 12 « conditions financières » pour l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

## 6. CREATION DE DEUX POSTES D'ATSEM

Monsieur Jean-Marc AUBRET expose que deux agents d'animation occupent les fonctions d'ATSEM, et cela depuis plusieurs. Le statut de la fonction publique permet à ces agents d'intégrer le cadre d'emploi des ATSEM. Il est donc proposé de créer deux postes d'ATSEM.

Dans le cadre d'une procédure d'intégration le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. Nicolas ANGOT) décide de créer deux postes d'ATSEM.

## ENFANCE - JEUNESSE

## 7. DOTATIONS FOURNITURES SCOLAIRES 2022

Monsieur Jean-Marc AUBRET expose que la commission finances, réunie le 6 janvier dernier, propose d'augmenter le montant des dotations scolaires par élèves pour l'année 2022 de 2 %, soit :

- **58 €** par élève a été attribuée pour l'année 2022 au titre des fournitures scolaires pour les élèves domiciliés sur la commune scolarisés à l'école Madeleine et Paul DELAROCHE.
- Une somme de **378 €** supplémentaire pour la même année scolaire a été attribuée pour la classe ULIS de l'école Madeleine et Paul DELAROCHE.
- Une somme de **4,10 €** par élève est attribuée au titre des sorties scolaires pour les élèves scolarisés à l'école Delaroché

Enfin une dotation d'achat de livres et abonnement pour la BCD est également attribuée : 300 €/an, ainsi qu'une dotation de 300 €/an pour le matériel pédagogique. Ces dotations n'ont pas été réévaluées depuis leurs mises en place en 2004.

La commission finances propose d'augmenter ces deux dotations à hauteur de 400 € chacune.

Madame Marie-Noëlle REMOND précise que ces dotations sont attribuées à l'école publique et que ces montants sont pris en compte dans le calcul de la subvention versée à l'école privée Sainte Thérèse.

Monsieur Michaël DERANGEON rappelle que la commune s'est engagée à signer la charte « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS », il serait intéressant de sensibiliser l'école à l'achat de fournitures eco-responsables.

Cela avait été évoqué lors du dernier conseil d'école cela sera à nouveau rappelé lors du prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser les dotations fournitures scolaires pour l'année 2022.

## ECONOMIE - PATRIMOINE

## 8. PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LE CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*)

La collectivité a sollicité le CAUE aux fins de proposer un accompagnement à la réflexion sur les perspectives d'évolution du bourg à court, moyen et long terme.

Cela doit permettre de réfléchir à horizon 2030 – 2035. La priorité est de trouver le lieu pour le développement des commerces, mais cela ne doit pas bloquer le reste.

Madame Christine CELTON : s'il est une priorité à égalité avec la boulangerie, c'est, pour la commission patrimoine, le devenir du pôle sportif.

Monsieur Philippe BEILLEVAIRE approuve, il ajoute que les associations souffrent et cela serait un appui, un souffle donné aux associations.

Madame Roselyne FORTUN partage cet avis, les associations ont besoin d'un signal assez fort d'aide pour la pérennité des activités.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : est-ce que la Verrière fait partie du périmètre du projet, sous quelles formes vont se dérouler les réunions et qui va y participer ?

Monsieur Didier RICHARD : en premier lieu, en réponse à Madame Roselyne FORTUN, une rencontre avec les associations et les commerçants est prévue le 27 janvier.

En second lieu, en réponse à Madame Emmanuelle MARILLAUD, le périmètre d'intervention du CAUE est tout le bourg, la Verrière y est bien sûr intégrée. Pour ce qui concerne le déroulement des réunions, une première rencontre aura lieu avec le CAUE pour faire un tour de la commune et organisation de la suite des rencontres avec le conseil municipal, avec la population etc ..

Monsieur le Maire précise qu'il ne faut rien s'interdire, il faut communiquer tous les éléments possibles au CAUE pour avoir une vision vraiment globale. Parallèlement un plan guide opérationnel doit être élaboré pour permettre de hiérarchiser les projets et permettre l'accompagnement du Département et évaluer le montant des subventions potentielles.

Monsieur Didier RICHARD réaffirme l'importance de rencontrer tous les acteurs susceptibles d'être intéressés (associations, professionnel de santé, commerçants, etc...)

Monsieur Jean-Marc AUBRET : il est intéressant de se faire accompagner, et que l'ensemble du conseil municipal y soit associé. Cela sera un élément important pour appuyer la construction du PPI (plan pluriannuel d'investissement) au regard des finances de la commune et d'avoir un regard réaliste, des choix seront à opérer, d'où l'importance d'un état des lieux le plus exhaustif possible.

Monsieur Didier RICHARD confirme que la commission patrimoine travaille au PPI d'investissement et d'entretien.

Madame Roselyne FORTUN remercie la commission cette démarche et revient sur l'enjeu de la création d'un groupe de travail participatif, il restera à en déterminer la forme et les modalités de retour de son travail à l'ensemble de la population.

Monsieur Michaël DERANGEON réaffirme la nécessité d'inclure le conseil municipal et la population car il s'agit d'un projet structurant qui va influencer sur l'évolution de la commune. Il faut être attentif à la manière de penser l'évolution de la commune, il est nécessaire d'avoir une vision prospective. Par exemple nous savons d'ores et déjà que l'objectif zéro artificialisation est enclenché, il faut donc penser l'évolution de la construction en hauteur et non plus en étalement. Autre exemple le développement du télétravail fait se développer les espaces de co-working, etc ... Sans oublier les services publics dont le restaurant scolaire qui devra évoluer à terme.

Monsieur Didier RICHARD partage cette idée de projection dans le temps.

Madame Kristel JOURDREN : comment vont s'organiser toutes les consultations évoquées (conseil municipal, associations, etc...) car le temps de l'étude est restreint ?

Madame Laëticia PELTIER : dans un premier temps le CAUE propose une première réunion en comité restreint pour organiser les réunions suivantes, mais il est fort probable qu'il sera nécessaire de se rencontrer en dehors du cadre CAUE, par exemple sous forme de réunions de travail du conseil municipal.

Madame Laëtitia PELTIER : a lu que le processus était engagé avec LAD-SPL pourquoi ne pas le faire en même temps ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : pouvez-vous rappeler ce qu'est la SPL ?

Monsieur le Maire : il s'agit d'une filiale de Loire Atlantique Développement qui a pour mission d'accompagner ses actionnaires dans la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de leurs actions et projets de développement humain, économique et environnemental.

La SPL intervient dans un second temps, plus opérationnel (chiffrages, estimations des projets)

Monsieur le Maire ajoute qu'il partage l'idée d'associer la population, mais il faut être vigilant à garder à l'esprit l'intérêt général et ne rien s'interdire, conserver une grande ouverture d'esprit et penser à long terme.

Pour ce qui concerne le comité de pilotage il faut sans doute penser un peu plus large que seulement des élus, c'est bien à la collectivité d'affirmer ses souhaits. Et si le temps prévu dans la convention (6 mois) n'est pas suffisant il ne faudra pas s'interdire de le prolonger par un avenant.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : concrètement cela représenterait combien un avenant ? et si les deux premières réunions ne sont pas ouvertes à la population, il faut prévoir un calendrier car nous ne pouvons prévenir au dernier moment.

Madame Roselyne FORTUN approuve les propos de Madame Emmanuelle MARILLAUD, si l'on pense que six mois ce n'est pas suffisant pourquoi ne pas demander plus long dès maintenant ?

Monsieur Didier RICHARD : c'est lors de la première rencontre que l'on va établir le planning d'intervention.

Monsieur le Maire précise qu'un avenant n'est pas forcément financier.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : à partir de quand débute les six mois ?

Madame Kristel JOURDREN : la proposition d'accompagnement est vraiment d'esquisser l'avenir de la commune ?

Madame Christine CELTON rappelle que la demande d'intervention auprès du CAUE a été faite car plusieurs problématiques se posent : le commerces, le sport, la boulangerie, etc ... la globalité des problématiques expliquent la demande d'intervention d'un organisme extérieur.

Monsieur Olivier ORDUREAU : il est important que les Saints Marins sachent que nous allons les solliciter.

Madame Roselyne FORTUN : c'est évoqué dans le bulletin municipal.

Monsieur Didier RICHARD : le boitage est la meilleure façon de communiquer.

Cet accompagnement se ferait avec participation financière de la collectivité de 6 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition d'accompagnement et autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention.

#### INFORMATION

- Vidéo des vœux est en ligne sur le site internet

Madame Kristel JOURDREN : ce format de communication peut être intéressant pour d'autres circonstances.

Le secrétaire de séance

Didier RICHARD